



par Jean Faniel, CRISP

« Nous ne serons pas le mauvais élève... »

Vouloir à tout prix être le bon élève de la classe est devenu le réflexe des pouvoirs publics. Pour de multiples « bonnes » raisons. De peur de passer pour de mauvais Flamands d'un côté ; pour ne pas apparaître comme ceux qui auront cédé face aux Flamands de l'autre ; pour se montrer ferme vis-à-vis des chômeurs, toujours face aux Flamands ; ou encore pour accélérer le retour à l'équilibre budgétaire, face aux voisins néerlandais, français ou allemands...

Mais à force de vouloir être les meilleurs selon les normes dominantes, les politiques posent-ils toujours les bons choix ?

Atous les échelons, les pouvoirs publics et les acteurs politiques se comparent entre eux. Ils semblent craindre par-dessus tout de ne pas être le bon élève de la classe. Ne passent-ils pas ainsi à côté d'autres décisions qui s'avèreraient plus profitables, à court ou à long terme, pour leur administration, leur parti ou la population qu'ils dirigent ?

Querelles communautaires, concurrence régionale

Vues du Sud du pays, les négociations pour aboutir à une réforme institutionnelle laissent souvent l'impression que les partis les plus flamingants donnent le « la », tandis que les autres partis reprennent bon nombre de leurs revendications, de peur de passer pour de mauvais Flamands aux yeux de leur opinion publique. Peut-être est-ce pour cette raison que l'Open VLD a mis un terme aux discussions sur le sort de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde en avril 2010, entraînant la chute du gouvernement, les élections et la situation qui s'en est suivie.

Ce choix était-il vraiment le plus adéquat, pour le parti, pour les collaborateurs de cabinet, pour l'équilibre des rapports de force en Flandre et pour la population belge dans son ensemble ?

Du côté francophone semble également exister la crainte d'apparaître comme celui qui aura cédé face aux Flamands, notamment sur la défense des habitants francophones de la périphérie bruxelloise.

Cette attitude des uns et des autres ne facilite pas l'aboutissement d'un compromis, en particulier lorsque les thèmes abordés ont une forte charge symbolique.

Mais les partis et les ministres francophones redoutent également la comparaison avec la Flandre. Dès lors, il leur arrive de prendre les devants, afin d'éviter les critiques venues du Nord. Et de mettre en place des politiques que leurs homologues flamands n'ont même plus à leur demander de développer.

Ainsi, la plupart des partis flamands réclament la « responsabilisation » des Régions par le transfert à celles-ci du contrôle des chômeurs, voire la régionalisation des allocations de chômage elles-mêmes. Actuellement, les Régions s'occupent du placement des chômeurs, tandis que le contrôle et la sanction de ces derniers relèvent du fédéral, par le biais de l'Office national de l'emploi (ONEm). En mai 2008, la ministre fédérale de l'Emploi a présenté un nouveau plan d'« accompagnement » des chômeurs à ses collègues du gouvernement. Concrètement, ce plan impliquait

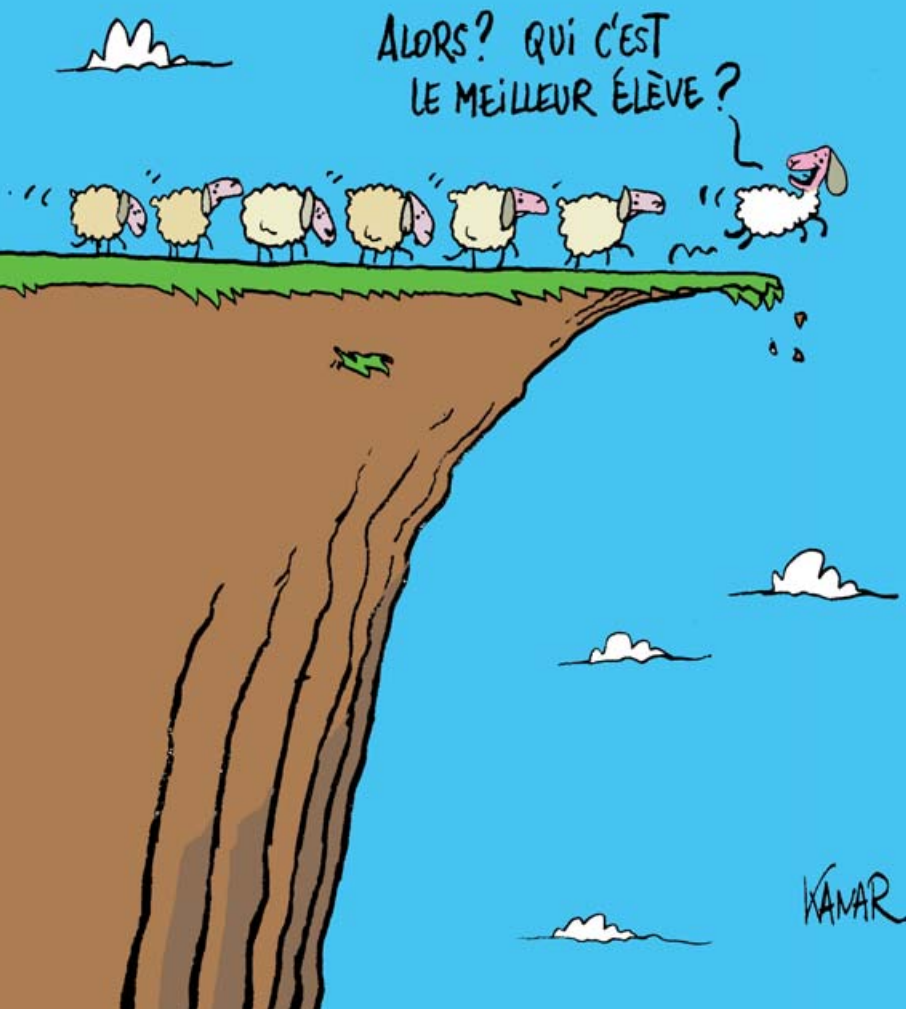
l'intervention précoce des organismes régionaux de placement des chômeurs dans le processus de contrôle des démarches entreprises par eux pour trouver un emploi. La revendication d'un transfert plus important aux Régions de la gestion des matières relatives au chômage aurait ainsi été mise à exécution par une ministre francophone. Or ce sont les Régions wallonne et bruxelloise qui, connaissant un taux de chômage nettement plus élevé que la Flandre, supporteraient les charges financières les plus lourdes engendrées par un tel changement. Tombée à l'époque dans les limbes de la politique, cette réforme revient aujourd'hui dans les négociations institutionnelles, sans que cela fasse tiquer les francophones (1).

Dans le même domaine, et à l'instar de son prédécesseur, l'actuel ministre wallon de l'Emploi clame sa satisfaction lorsque les chiffres de l'ONEm indiquent que les chômeurs wallons sont davantage sanctionnés que leurs homologues flamands. Les sans-emploi du Sud du pays seront sans doute ravis et fiers d'apprendre qu'ils ont plus de chances que les chômeurs flamands de perdre leurs allocations, alors que leur quotidien est surtout fait de découragement face aux lettres de refus de leur candidature – quand toutefois ils reçoivent une réponse.

Orthodoxie budgétaire ou relance économique ?

Sur le plan budgétaire également, les Etats européens sont priés de s'aligner sur des critères présentés comme positifs pour leur économie. Les différentes composantes de l'Etat belge doivent ainsi revenir à une situation d'équilibre pour 2015. A l'automne dernier, le ministre wallon du Budget a annoncé avoir retrouvé des moyens imprévus et a choisi, avec l'approbation de ses partenaires de gouvernement, de les affecter à l'accélération du retour à l'équilibre budgétaire. Pourtant, ce choix est-il le plus pertinent en cette période pour relancer l'activité ? N'aurait-il pas été plus intéressant d'investir par exemple ces fonds dans l'accélération de la dépollution des sols (*lire à ce propos notre dossier en pages 38 à 42*), ce qui aurait permis de combiner amélioration de l'environnement et création d'espaces utilisables pour implanter de nouvelles activités économiques, de loisir ou de logement ?

La concertation sociale soulève le même type de questions. Tous les deux ans se déroulent des négociations visant à conclure un accord interprofessionnel applicable à l'ensemble des salariés du secteur privé. La pierre de touche de ces discussions est « la norme salariale », établie sur proposition du Conseil central de l'économie et qui calcule l'évolution des salaires dans les pays voisins (qui sont



également nos principaux partenaires commerciaux) : Allemagne, France et Pays-Bas. Cette comparaison porte en elle le risque de brider l'évolution des salaires en Belgique. Les syndicats allemands ont accepté une politique de modération ou de régression salariale ? Les syndicats belges sont poussés à faire de même, au nom de la compétitivité des entreprises. Pourtant, un des acquis du modèle fordiste d'antan n'est-il pas d'avoir montré que des salaires conséquents permettent de faire tourner l'économie en favorisant la consommation du plus grand nombre ? Et les innovations vertes qui sont exigées de chacun n'ont-elles pas besoin de débouchés ? Cela nécessite que les particuliers disposent de moyens suffisants. Mais aussi que les pouvoirs publics en aient davantage. Or les Etats tentent de faire toujours mieux que leurs voisins en termes fiscaux pour attirer les investisseurs et leurs capitaux. Collectivement, ils se lancent ainsi dans une spirale de dumping que l'unification européenne n'empêche manifestement pas. Et ils se privent par conséquent de marges budgétaires qui seraient pourtant bien utiles, y compris pour renforcer leur attractivité économique (nous revoici avec le cas de la dépollution des sols, auquel on peut ajouter les politiques de mobilité, de réduction des coûts énergétiques ou une foule d'autres exemples). En Belgique, l'inventivité en matière fiscale s'est traduite par la création des intérêts notionnels. De nombreuses voix se sont élevées pour critiquer le manque à gagner, pour le budget de l'Etat, engendré par la mise en place de ce mécanisme de déductibilité proposé aux entreprises. On peut en outre signaler à leurs partisans que le bénéfice retiré des intérêts notionnels risque d'être de courte durée, puisque d'autres Etats cherchent eux aussi à être de meilleurs élèves pour attirer les capitaux.

Unification européenne ?

L'Union européenne a fait du *benchmarking* un de ses outils privilégiés dans certains domaines. Comparer entre eux les « bonnes » pratiques qu'ils développent doit amener les Etats à améliorer leurs politiques respectives. La comparaison n'est bien entendu pas

néfaste en soi. Mais elle occulte souvent le fait que les systèmes sociopolitiques ont derrière eux une histoire et une complexité qui leur sont propres. Par conséquent, mettre en avant par exemple le modèle danois de flexisécurité sans rappeler le niveau relativement élevé des prélèvements fiscaux et des prestations sociales qui l'accompagnent, relève soit de la méconnaissance et de la maladresse, soit de la malhonnêteté. A nouveau, vouloir être le meilleur élève dans un domaine incite à poser des choix politiques dont les conséquences peuvent s'avérer problématiques.

La concurrence par comparaison s'exerce également en matière de politique d'immigration. Au cours des derniers mois, la France, l'Allemagne et d'autres pays européens ont durci leur politique ou leur discours à l'égard des étrangers, qu'ils soient demandeurs d'asile, clandestins, Roms ou autres. Les autorités belges ont notamment imputé à cette évolution observée chez les voisins la « crise de l'asile » qui frapperait la Belgique et l'« afflux » d'étrangers dans notre pays à la veille de l'hiver. Face à cette situation, comment réagir ? En serrant à son tour la vis, pour éviter d'être le « mauvais élève » et d'« accueillir toute la misère du monde » ? Une des pistes envisagées par le gouvernement en affaires courantes est de raccourcir les délais et de restreindre les conditions de recours dont disposent les demandeurs d'asile en cas de rejet de leur demande. La Ligue des droits de l'homme a déjà indiqué qu'à son sens, cela consiste à « choisir le pire pour éviter le pire » (2). En définitive, vouloir à tout prix être le meilleur élève est-il toujours le bon réflexe ? N'est-ce pas, précisément, une manière de choisir un mal pour éviter un mal ? A moins que ce ne soit une manière de faire passer des décisions douloureuses auprès de son opinion publique... ■

(1) Une telle réforme a en outre pour effet de confier aux mêmes le placement des chômeurs et leur contrôle. Or la première fonction nécessite un minimum de confiance entre l'agent de placement et le demandeur d'emploi, ce que l'exercice simultané de la deuxième fonction rend impossible. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, depuis 1978, deux départements distincts exercent ces deux compétences de manière cloisonnée (d'abord au sein de l'ONEm puis, avec la réforme de l'Etat, au sein d'organismes relevant de niveaux de pouvoir différents).

(2) *Le Soir*, 19 novembre 2010.